

Rapport du Président

Séance publique du jeudi 20 octobre 2022 N° CD-2022-4-4-2 N° applicatif 4590

4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

Service consulté

APPEL A PROJETS 2023-2025 POUR LES OPERATEURS DE L'INSERTION ACCOMPAGNANT LES BENEFICIAIRES DU RSA VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI

Résumé : En juillet 2022, le territoire alsacien comptait 39 874 foyers allocataires du rSa contre 46 160 en décembre 2020, soit une baisse de 13,5% depuis le 1er janvier 2021. Ces résultats encourageants sont le fruit de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace dans un contexte économique favorable qui reste néanmoins fragile.

A ce titre, la politique d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (BrSa) est un axe fondamental de l'action menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser leur retour rapide vers l'emploi et l'activité. Cet accompagnement est réalisé par 178 professionnels salariés par près de 80 opérateurs qui viennent compléter l'offre d'accompagnement proposée par les travailleurs sociaux de la Collectivité, de la Ville de Strasbourg et les équipes de Pôle Emploi.

En 2021, cet accompagnement par les opérateurs a permis 6803 retours à l'activité et à l'emploi dont 1 024 entrées en formation, 2170 en emploi durable, 3574 en emploi de transition. Pour ces derniers emplois de transition, les 94 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire alsacien sont une source de solution d'activité salariée accompagnée essentielle. Ce sont 2380 personnes qui étaient salariés dans ces structures en 2021 dans un cadre de travail adapté à leurs compétences.

Pour l'année 2022, un appel à projets est venu définir et renforcer les attendus de la Collectivité européenne d'Alsace vis-à-vis des professionnels des opérateurs d'insertion qui assurent en tant que référent l'accompagnement des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs. Cet appel à projet vise également à soutenir

les projets d'accompagnement de ceux qui ont pu être salariés en structure d'insertion par l'activité économique afin de renforcer et sécuriser leur retour à l'activité.

Dans cette dynamique, la Collectivité européenne d'Alsace a renforcé en 2022 ses financements en direction des opérateurs de l'insertion de 8,3 M€ à 10 millions d'Euros permettant de mobiliser 13 493 places d'accompagnement. Le financement des structures d'insertion par l'activité économique a également été portée à la hausse de 4,42 à 5,27 M€. Les résultats du premier semestre sont positifs avec 4378 retours à l'activité dont 1762 en emploi durable, 1693 en emploi de transition, 716 en formation certifiante ou qualifiante et 305 en engagement citoyen.

Un nouvel appel à projets vous est proposé pour la période 2023-2025. Dans la continuité du précédent, cet appel à projets s'inscrit dans une logique d'investissement social, d'objectifs et de résultats en posant les attendus de la Collectivité européenne d'Alsace vis-à-vis des professionnels mettant en œuvre l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le principe du recours à un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement des BrSa, d'approuver ses grands axes et d'autoriser sa publication. Les propositions de décision sur les projets déposés par les opérateurs seront soumises à votre approbation au premier trimestre 2023 dans la continuité du vote du budget primitif 2023 définissant les moyens alloués et sur la base de l'analyse des résultats des opérateurs en 2022.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, la politique menée en faveur du retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du rSa porte ses fruits dans un contexte économique favorable qui reste néanmoins fragile :

- ⇒ 13,5% de baisse du nombre de foyers allocataires du rSa depuis la création de la CeA de décembre 2020 (46 160) à juillet 2022 (39 874) soit une diminution de plus de près de 6 300 foyers.
- ⇒ 39 874 foyers allocataires en juillet 2022, soit le chiffre le plus faible des 9 dernières années.
- ⇒ Chaque mois, les sorties du rSa sont majoritairement (60%) liées à des ressources supérieures au plafond qui sont synonymes de retour à l'activité et à l'emploi.
- ⇒ Baisse du nombre de foyers allocataires plus rapide qu'au niveau national (sur la période de décembre 2020 à juin 2022).



Ces résultats encourageant sont liés :

- ⇒ à la conjoncture économique favorable : un taux de chômage de 7,1% au 2^{ème} trimestre ;
- ⇒ mais également à la politique d'accompagnement et de redynamisation du parcours des BrSa avec :
 - o la prise en charge rapide des nouveaux entrants se concrétisant par la diminution des délais d'orientation à 33 jours ;
 - o la mise en œuvre de la politique du juste droit qui a conduit à une non dépense de plus de 10M€ en 2021: plus de 1 000 suspensions à l'entrée du dispositif, près de 3 000 sanctions en cours de parcours et 4 500 contrôles menés sur cible ou sur signalement.
 - les exigences renforcées de la Collectivité européenne d'Alsace vis-à-vis des opérateurs d'insertion qu'elle soutient financièrement et qui assurent l'accompagnement de 25% des BrSa.

A ce dernier titre, la Collectivité européenne d'Alsace a consacré en 2022 près de 10 M€ à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa permettant de mobiliser 13 493 places mises en œuvre par près de 80 opérateurs d'insertion. En complément, la Collectivité européenne soutient financièrement à hauteur de 5,24 M€ 94 structures d'insertion par l'activité économique qui assurent l'accompagnement des bénéficiaires du rSa qu'ils recrutent et salarient (les faisant sortir du dispositif au bout de 4 mois).

Pour la première fois, un appel à projet publié le 7 décembre 2021 a permis de définir les attendus de la CeA vis-à-vis de l'offre d'accompagnement proposée par les structures d'insertion mais également par rapport à l'application du juste droit. Il repose sur la définition d'objectifs de résultats définis conjointement en fonction de la nature d'accompagnement (social, socio-professionnel, professionnel) et de modalités d'évaluation unifiées.

En 2021, cette politique a permis 6803 retours à l'activité et à l'emploi dont 1 024 entrées en formation, 2170 en emploi durable, 3574 en emploi de transition. Les résultats du premier semestre sont également positifs avec 4378 retours à l'activité dont 1762 en emploi durable, 1693 en emploi de transition, 716 en formation certifiante ou qualifiante et 305 en engagement citoyen.

Aujourd'hui dans un contexte de ralentissement de la croissance et de forte inflation, la Collectivité européenne d'Alsace doit poursuivre sa mobilisation pour accompagner les plus fragiles.

Au titre de la politique d'accompagnement, pilier de l'action de la Collectivité pour le retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du rSa, il vous est proposé de lancer un nouvel appel à projet en direction des structures d'insertion pour la période 2023 à 2025. A l'instar de l'appel à projets publié pour l'année 2022, le nouvel appel à projets repose sur la stratégie et les principes d'action suivants :

- Mise en œuvre du juste droit tout au long du parcours

Il est attendu des porteurs de projets qu'ils contribuent à la gestion rigoureuse du dispositif rSa au service de la mobilisation des bénéficiaires du rSa, de la dynamisation de leur parcours et de la bonne gestion des deniers publics. L'engagement important de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des bénéficiaires du rSa doit par ailleurs bénéficier à ceux qui en ont réellement besoin et qui en respectent les conditions d'octroi. Dans cet objectif, des procédures de vérifications de l'éligibilité aux droits, de sanction et des opérations de contrôle sont réalisées tout au long du parcours auxquelles les porteurs de projets doivent activement participer.

- Prise en charge rapide dès l'entrée dans le dispositif et l'orientation

Il est essentiel de garantir une entrée rapide dans un parcours d'accompagnement adapté à chacun. Le délai entre la demande de rSa et le début de l'accompagnement doit être le plus court possible pour permettre aux bénéficiaires de se projeter dans l'emploi et vers une sortie la plus rapide possible du dispositif. De la même manière, les actions composant le parcours doivent être mises en œuvre dans des temps les plus rapprochés possibles. Le temps constitue en effet un facteur majeur d'éloignement de l'activité et de l'emploi.

- « Dites-le nous une fois » et l'objectif de constitution d'un dossier unique d'insertion

De très nombreux acteurs interviennent dans le champ de l'insertion, de l'emploi, de la formation aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace : l'Etat, Pôle Emploi, la CAF, la MSA, les Missions Locales, les collectivités territoriales, la Région Grand Est, les opérateurs et structures d'insertion financés, les acteurs du monde économique (ADIRA et chambres consulaires) et les employeurs. Il convient collectivement de réduire les démarches administratives, de les rendre plus souples et plus directes vers et pour les usagers, en application du principe « dites-le-nous une fois ». Au regard de cette constellation d'acteurs et face au morcellement des données dont ceux-ci disposent, il est indispensable de favoriser un partage de l'information et au-delà une évolution des pratiques visant à réduire la segmentation des approches qui font perdre de la cohérence et du temps au parcours des bénéficiaires du rSa.

Le dossier unique du bénéficiaire du rSa prend ainsi tout son sens et les solutions informatiques partagées doivent être encouragées. Dans le Bas-Rhin, le portail JobConnexion permet une visualisation et un suivi du dossier par les agents de la Collectivité européenne d'Alsace, par l'usager et par tous les partenaires acteurs de l'insertion du territoire. Il permet le suivi du parcours des bénéficiaires : dématérialisation des Contrats d'Engagements Réciproques (CER), gestion par événements de l'ensemble des éléments de parcours, reprises d'activité ou d'emploi. Ce système sera progressivement étendu au Haut-Rhin.

- Orienter chaque fois que possible vers l'emploi d'abord

Le dispositif et les outils d'accompagnement ont été construits à l'origine sur une évaluation reposant en premier lieu sur les freins pour le retour à l'emploi. La Collectivité européenne d'Alsace, dans la continuité de l'action des deux ex-Départements demande aux porteurs de projets qu'ils appuient avant tout sur les ressources et les potentialités des personnes pour proposer un accompagnement adapté à la réalité de la situation de chacun permettant un sourcing efficace en direction des entreprises et de toute solution d'activité.

L'accès direct à l'emploi en entreprise « classique » doit être recherché à chaque fois que possible avec la mise en place de circuits courts pour rapprocher l'offre d'emploi des entreprises de la demande des bénéficiaires, la participation aux opérations de recrutement d'envergure, sans oublier, toutes les actions innovantes dans les deux territoires alsaciens. Cet accès direct est possible pour une partie des personnes bénéficiaires du rSa proches de l'emploi.

- Accompagner tous les BrSa vers l'activité

Il s'agit également d'assumer qu'il n'y a pas nécessairement d'emploi marchand pour tous et de reconnaitre par ailleurs que chaque individu n'est pas en mesure d'occuper un emploi à temps plein ou de répondre aux besoins de productivité du secteur marchand. Chacun est capable d'exprimer à sa mesure des potentiels et des capacités en situation d'activité, dans un parcours de remobilisation, progressif et mixte dans et en dehors du secteur marchand. Il s'agit de passer du dogme du travail pour tous à la nécessité d'une activité (temporaire ou pérenne) ou d'emploi adapté pour tous, dans une dynamique capacitance et non excluante, au travers de leviers tels que l'insertion par l'activité économique, l'économie sociale et solidaire ou la responsabilité sociale des entreprises.

La proposition de publication d'un appel à projets pour la période 2023-2025 s'inscrit pleinement dans la stratégie et les objectifs poursuivis par la politique d'insertion et d'accès à l'emploi de la Collectivité. Cet appel à projets viendrait couvrir la relation avec les partenaires de l'insertion dans une logique d'investissement social, d'objectifs et de résultats co-construits tout en rappelant les attendus de la Collectivité européenne d'Alsace vis-à-vis des professionnels mettant en œuvre des projets portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Les modalités de mise en œuvre de cet appel à projets sont précisées en annexe 1 au présent rapport.

Les propositions retenues dans le cadre de l'instruction des réponses à cet appel à projet seront soumises pour décision aux élus lors d'une Commission Permanente du premier trimestre 2023. L'enveloppe prévue aux orientations budgétaires 2023 pour le financement des actions qui seront retenues est de 19 millions d'euros.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le principe de la publication d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des allocataires du rSa pour la période 2023-2025,
- D'approuver le lancement de cet appel à projets selon les principes figurant en annexe 1 au présent rapport,
- De m'autoriser dans ce cadre à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la publication de cet appel à projets,
- De préciser que la liste des porteurs de projets retenus suite à cet appel à projets, ainsi que les projets concernés et les modalités de financement et de partenariat y afférents seront soumis à délibération ultérieure de la Commission permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY